
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

EN DATE DU 23 février 2010

Etaient excusés :

Monsieur le Professeur GARNIER, Président du CRES-PACA,
Madame Pierrette MELE, Pharmacien Inspecteur Régional, DRASS PACA
Monsieur Michel AMIEL, Vice-Président du Conseiller Général des Bouches du Rhône
Madame Pascale ROBERDEAU, Directeur Adjoint du Travail – DDTEFP des Bouches du Rhône
Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales des Bouches du Rhône
Madame le Docteur BLANC-PARDIGON, Adjointe à la santé, Mairie de Salon,
Monsieur COLSON, Adjoint à la Santé Istres
Madame Emmanuelle SOUBRIER, Directrice, Centre Social l'Olivier Bleu
Madame Marie-Hélène PEREZ, Chef de Projet CUCS de Port Saint Louis
Madame Armelle GERARD, Directrice IFSI Blancarde
Monsieur SERRE, Directeur Centre Social La Garde
Madame Jessica SANCHEZ, Conseillère Municipale Déléguée à la Santé de Martigues
Monsieur Jean-Pierre BIBOLET, Directeur IFSI Capelette
Monsieur Thierry PATTOU, Président de la Mutualité Française PACA
Monsieur Pierre THERME, Professeur Université de la Méditerranée- Faculté des Sciences du Sport
Monsieur Yves ROMEZIN, Directeur de Projet – Politique Urbaine – Salon de Provence

Etaient excusés et représentés :

Monsieur Jean Claude GAUDIN, Mairie de Marseille, représenté par Madame Danièle CASANOVA, Adjointe à la Mairie de Marseille,
Monsieur le Professeur EISINGER, Vice Président CODES, représenté par Monsieur le Professeur SAN MARCO
Monsieur Jean-Luc BENEFICE, Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône, représenté par Madame Martine LENZI
Monsieur Claude MATHIEU, Président du Comité Départemental de la Croix Rouge Française, représenté par Monsieur le Professeur SAN MARCO
Monsieur le Professeur Denis CHARPIN, Président du Comité Départemental des Maladies Respiratoires, représenté par Monsieur le Professeur SAN MARCO
Madame le Docteur GAUNET-ESCARRAS, Adjointe au Maire, Déléguée à la Santé, l'Hygiène, Prévention des Risques Sanitaires chez l'adolescent, représentée par Monsieur le Professeur SAN MARCO

Monsieur Christophe MAIANO, Maître de Conférence – Faculté des Sciences du Sport représenté par Monsieur le Professeur SAN MARCO

Monsieur Thémistoklis APOSTOLIDIS, Professeur des Université – Université de Provence représenté par **Monsieur le Professeur SAN MARCO**

Monsieur Abobikrine DIOP, Directeur Centre Social Jacques BREL, représenté par Monsieur le Professeur SAN MARCO

Monsieur Philippe BARAIZE, Directeur de la Direction Santé Publique Ville de Marseille, représenté par Monsieur Didier FEBVREL

Etaients présents :

Monsieur le Professeur SAN-MARCO, Président du CoDES,

Monsieur le Professeur THIRION, Trésorier du CoDES,

Madame Annie CASANO, Secrétaire Générale du CoDES,

Madame Florence DELMAS, Conseillère bureau du CoDES,

Madame BADRI, Conseillère bureau du CoDES,

Madame Georgette CORDIER, UDAF-AFALT,

Madame Rosette BERTRAND, Coordinatrice REP Manet - Pythéas,

Madame Carole BLANCHARD, Coordinatrice ASV Istres,

Madame Martine LENZI, Infirmière conseiller technique Inspection d'Académie 13,

Madame Danièle CASANOVA, Adjointe au Maire de la Ville de Marseille

Monsieur Jean Jacques SANTUCCI, Directeur AMPTA

Monsieur Didier FEBVREL, Médecin territorial direction santé publique ville de Marseille

Monsieur Nicolas SCHVOB, Chef de projet Comité Départemental Olympique des Bouches du Rhône

Madame Stéphanie BALANDRAS, Directrice du CP Marseille les Baumettes,

Madame Laurence PASCOI, CP Marseille les Baumettes,

Madame Simone DI NICOLA, Trésorière Mutualité Française PACA

Monsieur Omar KPODAR, Animateur ASV Martigues

Assistait à la séance :

Madame Nathalie MERLE, Directrice du CoDES

Madame Virginie HENRY, Cabinet SEGEC, Comptable du CoDES

Monsieur Jean Claude HEID, Commissaire au comptes du CoDES,

Madame Claude CHEVALOT, Secrétaire de direction CoDES

Madame Sylvaine ROUSTAN, Directrice adjointe du CoDES

Madame Carole JOSEPH, Chargée de projet du CoDES

Madame Géraldine MALFATTI, Chargée de projet du CoDES

Madame Adèle DAHER, Chargée de communication du CoDES

Le Président, Monsieur Jean-Louis SAN-MARCO ouvre la séance à 16h00.

Il remercie les présents et donne la liste des personnes excusées et passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 février 2009.

Aucune remarque n'étant soulevée, celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2. Rapport Moral du Président

Monsieur le Président annonce que pour la première fois depuis longtemps les comptes sont présentés en équilibre. Des comptes que nous devons rendre au Tribunal de Grande Instance jusqu'à la fin du redressement. C'est la première Assemblée Générale que nous avons depuis la fin de la période de sauvegarde judiciaire et nous avons traversé une

période difficile dont nous sommes sortis et c'est l'occasion très officielle de remercier nos financeurs qu'il s'agisse de l'Assurance Maladie qui nous a logé ici, à la rue Jules Moulet, du GRSP et du DRASS tout particulièrement ainsi que Monsieur Jean-Claude GAUDIN, par l'intermédiaire de Madame GAUNET-ESCARRAS qui nous ont permis de sortir correctement de cette situation, avec un échéancier règlementaire accepté par le Tribunal de Grande Instance. Nous entrons maintenant dans une période pendant laquelle la situation ne sera pas obligatoirement facile, mais nous avons un passif qui est étalé et nous avons des comptes que nous allons vous présenter maintenant en équilibre.

« J'ai écrit un petit mot dans une lettre électronique pour vous dire ce qui s'était passé dans l'année 2009. En fin de compte, il ne faut pas s'éterniser ou épiloguer sur notre passage en sauvegarde judiciaire, ç'a été une expérience que je ne souhaite pas avoir à renouveler. Je garderai un souvenir ému de la Présidente et de ses Assesseurs. J'ai rencontré des personnes humaines et vraiment très positives qui nous ont permis de nous exprimer, qui ont compris les situations dans lesquelles se retrouvent un certain nombre d'associations actuellement et qui sont dues au fait que des missions de l'Etat sont déléguées aux associations, à qui on ne donne pas les moyens de les remplir correctement. Ces missions sont données à des associations tout simplement parce qu'elles pourraient être prises en charge par les administrations mais seraient alors beaucoup plus coûteuses et que ces économies que nous réalisons nous amènent à des exercices d'équilibristes et de funambules permanents. Cette période est donc close. Et elle est close, c'est important de le répéter, grâce aux financeurs. Et si les financeurs se sont montrés généreux à notre égard devant la situation difficile qui était la nôtre c'est en raison de la réputation que nous avons. Cette réputation qui tient au personnel qui travaille dans cette association, et son humanité. Il me semble important même si ce n'est pas directement lié à l'activité du CODES de vous dire quelques mots de la redistribution des cartes qui se fait au sein de l'Administration de la Santé dans son ensemble et la grande révolution qui est en train de s'accomplir sous nos yeux par la création des ARS : « l'Agence Régionale de Santé ». Là où il y avait plusieurs administrations, plusieurs responsables qui se connaissaient, certes, qui se rencontraient, certes, mais qui n'avaient aucune autorité l'un sur l'autre, on a maintenant, un seul « Pro-consul » de la santé dans chaque région. Lequel a la responsabilité du soin, et d'abord du soin hospitalier. Si je le mets en premier ce n'est pas parce c'est le plus important, mais c'est celui qui pose le plus de problèmes, parce que dans toutes les régions les CHU en particulier sont sinon en faillite, du moins en déficit sévère. La deuxième chose est la responsabilité du soin ambulatoire et mettre sous la même responsabilité le soin ambulatoire et le soin hospitalier ça pourrait aller de soi, mais je vous rappelle que ce n'était absolument pas le cas puisque les hôpitaux dépendaient de l' ARH (l'Agence Régional de l'Hospitalisation) et le soin ambulatoire dépendait de l'Assurance Maladie. Ils sont désormais sous la même autorité. Il existe encore, et toujours sous la même autorité, le médico-social, la veille sanitaire et la prévention.

La prévention, je crois qu'il faut dire un mot la dessus. La prévention telle qu'elle est envisagée par l'ensemble des mandants et de nos financeurs, pour l'énorme majorité d'entre eux en tous cas, se limite à des actions de prévention. C'est en gros, les campagnes de dépistage, les campagnes de vaccination. Nous avons assisté à une merveilleuse action de prévention qui a été la campagne de vaccination contre le virus H1N1. Elle a été particulièrement intéressante et éducative. Ceci dit, la prévention, fort heureusement ne se limite pas à ces actions. Il existe également « la Promotion de la santé et l'Education pour la Santé » mais celles-là, je crois qu'il y a une image qui est simple et en donne la place : « quand on dépense 100, il y a 92 qui sont dévolus aux soins, pas tout à fait 8 qui sont dévolus aux actions de prévention, et le reste qui l'est à l'éducation et la promotion de la santé. Il ne reste pas grand chose, ce pas grand chose, c'est nous. Il faudra qu'on arrache une existence réelle, y compris financière, pour la promotion de la santé et à l'éducation pour la santé. Nous n'avons plus en face de nous qu'un seul responsable administratif, c'est le Préfigurateur, le Directeur Général de l'ARS. Ce pourquoi, au sein des Comité d'Education pour la Santé on s'est regroupé et nous avons créé dans chaque région, une Instance

Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, qui regroupe les 7 comités antérieurs, les 6 comités Départementaux et le CRES ; et nous avons choisi en PACA de constituer une charte qui regroupe l'activité de relation avec l'Agence. C'est Zeina MANSOUR, Directrice du CRES, responsable de l'IREPS en PACA, qui aura la charge des négociations avec l'Agence, pour le compte des CODES. Plutôt que de négocier en ordre dispersé, ce qui était le cas, précédemment, nous avons décidé cette création pour qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur. Il faut savoir que, là derrière, il y a une grosse redistribution des cas avec une potentialité d'actions transversales mais pour l'instant simplement une potentialité et c'est notre boulot que d'appuyer sur cette possibilité de transversalité, dont je vous répète qu'elle va contre la pesanteur naturelle de l'administration, qui en France est extraordinairement cloisonnée. On a quelques chances d'amélioration et une deuxième chance c'est le Directeur-Préfigurateur dont nous avons hérité, Monsieur DE ROUBAIX, c'est un ARH, il a été Directeur d'hôpitaux à l'Assistance Publique de Paris, Secrétaire Général, Directeur de Saint Antoine, Directeur de Necker. Il a été ARH en Aquitaine et en Nord Pas de Calais. Il est donc Hospitalo-Hospitalier plein pot. Je l'ai rencontré et on peut espérer avoir avec lui un discours ouvert. Je pense que nous avons perdu avec Monsieur Jean CHAPELET, un DRASS de grande qualité. On a de la chance, il n'est pas loin, et il reste responsable de la cohésion sociale. Ceci dit il faut savoir que ça va transformer notre fonctionnement.

Pendant longtemps, les Comités d'Education pour la Santé ont été considérés comme étant les dernières roues de la charrette et on nous regardait avec un sourire apitoyé et « c'est dommage que vous ne fassiez pas tout ce que vous pourriez faire, etc »... Au fur et à mesure qu'on commence à exister, on s'en aperçoit, non pas par le changement de regard, mais par certains appétits et certains sont en train de s'organiser autour de la redistribution des cartes des ARS.

La DGS se pose la question de savoir, si elle ne pourrait pas reprendre le pouvoir par le biais d'une structure centrale au niveau des ARS, qui puisse lui donner un levier d'action sur l'ensemble des politiques régionales, par le biais d'une direction au sein des ARS. Dans le même temps, l'INPES, notre collaborateur le plus proche, qui nous soutient partiellement : (+/- 10 % de notre budget par le biais du pôle de compétence qu'il a créé depuis 6 ans), est en train d'essayer d'organiser une espèce de fédération des pôles, en gros de reprendre la main au niveau du réseau d'éducation pour la santé.

Vous avez donc, la DGS, qui est en train d'essayer de reprendre la main sur l'ensemble des ARS,

l'INPES qui est en train d'essayer de reprendre la main sur l'éducation pour la santé.

Un certain nombre de structures ont pigé que c'était dans ces situations de grande redistribution des cartes, qu'il y avait des moyens soit de perdre, soit de gagner des parts de marché. Ne vous étonnez pas que la situation soit évolutive, rapidement évolutive, éventuellement brutale.

Les pôles ont un intérêt me semble t-il, d'une part outre leur objectif qui d'améliorer la qualité de fonctionnement. Et ça, chaque fois qu'il y a la possibilité d'améliorer la qualité, c'est un élément positif

Le deuxième élément positif des pôles, c'est l'objectif d'ouverture aux autres acteurs du terrain.

Et je crois que là il faut qu'on sache bien que notre défaut et un de nos défauts importants, c'est de fonctionner en autarcie et de considérer « qu'on est bon et que les autres sont moins bons ». Il existe toute une série d'acteurs dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé à qui nous pouvons apporter notre soutien méthodologique et nos capacités et notre documentation. Il est indispensable également que dans cette redistribution des cartes nous ayons conscience du rôle central de notre situation, du fait de notre approche générique des problèmes de santé, et que nous avons de ce fait la responsabilité de fédérer autant que possible l'ensemble des actions et de rassembler tous ceux qui agissent : nous nous sommes rassemblés avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, nous avons pris des contact avec la Mutualité Française.

Nous avons cette responsabilité du fait de notre capacité méthodologique de référence dans ce domaine, à être le soutien d'un certain nombre d'autres acteurs si nous voulons, et c'est notre objectif, pouvoir nous présenter comme des interlocuteurs incontournables des ARS

par le biais de l'IREPS ; donc c'est l'ensemble des acteurs d'éducation pour la santé, et l'ensemble de notre réseau en premier chef, qui se doit d'être l'interlocuteur de l'ARS d'un côté et le fédérateur, et le facilitateur pour les autres associations qui agissent dans le cadre de l'éducation pour la santé dans notre région.

Alors cela paraît un petit peu un discours excessif de vous parler de toute cette vision politique alors qu'on sort tout juste d'une période de sauvegarde judiciaire. Mais il ne faudrait quand même pas croire que c'est parce que nous avons traversé une période difficile que nous allons nous rétracter et nous refermer ; au contraire, nous avons un rôle important à jouer. Le fait qu'on soit sorti de cette période difficile, peut être considéré comme un élément positif, pour dire que maintenant, nous avons d'autres étapes à franchir, d'autres améliorations à apporter, et que la vision d'une amélioration de la qualité de fonctionnement permanent doit être notre première priorité.

C'était un peu grandiloquent. Si petits que nous soyons, nous avons de grandes ambitions et nous représentons, et il faut que vous en ayez conscience, quelque chose de rigoureusement incontournable et indispensable dans le champ de la santé. »

3. Rapport d'activités

Mme Merle, Directrice propose aux chargés de projet présents de présenter trois actions extraites du rapport d'activités 2009. Cf « Rapport d'Activités »

Présentation du module « Je mange, je bouge, je vais bien » par Carole Welschen-Joseph, Chargée de Projet Nutrition.

Présentation du PRSP 6 « Programme Régional Prévention des Cancer » Géraldine MALFATTI, Chargée de Projet : Prévention du Mélanome

Présentation du Site Internet du CODES par Adèle DAHER, Chargée de Communication

Le site www.codes13.org a reçu la certification de HONCODE, ONG Internationale qui regroupe à ce jour 6500 Sites web certifiés par elle comme donnant une information sur la santé de qualité et valable. Le code de déontologie comporte les principes : autorité, complémentarité, confidentialité, justification, professionnalisme, la transparence du financement, l'honnêteté dans la publicité de la politique éditoriale.

Monsieur le Président reprend la parole pour préciser que l'ensemble se retrouve bien entendu dans le rapport d'activité qui a été remis aux membres présents de l'Assemblée Générale.

Il passe la parole à Monsieur THIRION, trésorier du CODES.

4. Examen des comptes 2009 par le Trésorier

L'association qui se trouve depuis février 2008 en sauvegarde judiciaire en sort en juillet 2009 avec un plan de restructuration élaboré en travaillant en proximité avec ses financeurs et l'administrateur judiciaire. Ce plan de redressement a induit le licenciement de 5 salariés et le non renouvellement de 6 CDD.

Le CoDES ne reçoit plus de subvention de fonctionnement qui permettrait de financer les postes des salariés assurant la gestion de l'Association ni les frais de loyer.

La subvention du GRSP, mise en place depuis 2005, concernant les missions permanentes a été sensiblement augmentée en 2009 et permet de couvrir les besoins de ce service. Le GRSP a également doté le CoDES d'une subvention exceptionnelle de 50.000 € pour l'aider à sortir de la sauvegarde judiciaire.

La Ville de Marseille a également doté le CODES d'une subvention exceptionnelle de 70.000€ pour l'aider à sortir de la sauvegarde judiciaire.

Compte d'exploitation

Avec un total de charges de 1.020.856 € et des produits s'élevant à 1.075.065 €, l'exercice 2009 se produit par un résultat bénéficiaire de 54.209 € (données présentées et arrondies à l'euro).

Le CoDES enregistre une baisse significative de l'activité à partir du deuxième semestre 2009. Cette baisse n'apparaît pas clairement dans la mesure où les licenciements et les fin de CDD ne deviennent effectifs qu'en juillet 2009.

Bilan

Les caractéristiques générales du bilan s'articulent autour de trois axes principaux :

Faiblesse des actifs immobilisés

Le Comité ne dispose ni d'immobilisations incorporelles, ni de terrains ou de constructions. Il n'utilise par ailleurs que du matériel et surtout du mobilier très largement amortis, à l'exception de quelques appareillages informatiques. La valeur nette des biens immobilisés est donc faible (36.922€)

Importance des disponibilités au 31 décembre et en contre partie au passif, des produits constatés d'avance.

On sait que cette particularité s'explique par la nécessité d'ajuster en fin d'exercice des comptes dont l'annualité est civile, tant au CODES que chez nos partenaires financiers, avec un programme d'action largement basé sur l'année scolaire.

Déséquilibre des créances et des dettes.

Le rapport des créances et disponibilités (actif circulant : 483.800 €) sur les dettes (660.982€) est à 0,73 (soit, 0,10 de mieux qu'en 2008).

Le Commissaire au Compte fait lecture de son rapport.

Aucune remarque n'étant soulevée, le bilan financier et le rapport du commissaire aux comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Monsieur Thirion demande à l'Assemblée générale d'acter l'enregistrement de l'excédent de 54,000 € dans le compte report à nouveau.

Aucune remarque n'étant soulevée, l'enregistrement de l'excédent de 54,000 € dans le compte report à nouveau est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5. Questions diverses

Aucune question supplémentaire n'étant formulée, le Président clôt l'Assemblée Générale. Il est 18 h 15.

Fait à Marseille, le 23 février 2010

Jean-Louis SAN MARCO

Président